

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Recours à des
compétences
extérieures sous
forme de vacation -
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac est amenée à recourir ponctuellement à des personnalités extérieures appelées à apporter une expertise sur un domaine particulier, ou bien à animer des réunions de travail ou de concertation, enfin à rédiger des rapports. C'est le cas par exemple du service jeunesse qui compte faire appel à un animateur extérieur dans le cadre du projet de solidarité avec la ville jumelée du Burkina Faso ou encore de l'Ecole de musique et de danse qui organise tous les ans des jurys avec des enseignants ne travaillant pas pour la ville de Floirac. Ces interventions font alors l'objet de l'élaboration de contrat de vacation.

Les vacances se caractérisent par la discontinuité et l'irrégularité des interventions extérieures, l'absence de lien de subordination avec l'administration, l'accomplissement d'une tâche déterminée (animation d'une réunion, rédaction d'un rapport ...) et donnent lieu à une rémunération une fois la prestation réalisée.

Montant de la vacation :

- participation à des réunions : par réunion, rémunération maximale égale à 20 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la fonction publique (soit 93,60 euros)
- journée de travail : par jour, rémunération maximale égale à 50 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la fonction publique (soit 234 euros)
- rédaction de notes ou de rapports : par livrable validé par la ville de Floirac, rémunération maximale égale à 100 fois la valeur mensuelle du point d'indice brut de la fonction publique (soit 468 euros).

Durée et volume des vacances :

Le dispositif exposé ci-dessus sera mis en place jusqu'au 31 décembre 2018. Le volume maximal des vacances prises en charge par an est de 30 au titre de la participation aux réunions, 20 au titre des journées de travail et de 5 au titre des notes et rapports

Les conditions d'exécution de chaque vacation, ainsi que la rémunération afférente seront déterminées contractuellement dans les limites exposées ci-dessus, étant précisé qu'elle sera assujettie aux cotisations de droit commun pour les agents relevant du régime général et soumise à la CSG et CRDS pour ceux relevant du régime spécial.

Dépense :

La dépense prévisionnelle est de 8 000 euros pour le paiement des vacances jusqu'au 31 décembre 2018.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 25 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de recourir au dispositif des vacances jusqu'au 31 décembre 2018,

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU

| | |
|---------------------------|-----------|
| Nombre de votants : | 33 |
| Suffrages exprimés : | 31 |
| Pour : | 25 |
| Contre : | 6 |
| Mmes HERMENT-FEURTET-VELU | |
| MM. VERBOIS-ROBERT-CALT | |
| Abstention : 2 MM. HADON | |
| BELLOC | |